Conformément au Règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH)

Édition 2. Révision 02-03/10/2022

1. Identification du mélange et de l'entreprise ou de l'entreprise.

1.1. Identificateur du produit.

Nom du produit

BÉTONS DE CIMENT SECS

"HNE-10" "HNE-15", "HNE-20", "HA-25", "HA-25_ BLANCO", "HA-25_8mm", "HA-25/AC", "HA-30", "HLE-20", "HLE-25", "FAST&EASY", "HA25/8mm - Sac hydrosoluble",

1.2. Identification des utilisations pertinentes du mélange et des utilisations déconseillées.

Préparé en usine avec des matières premières conformément aux dispositions de la norme UNE-EN 206:2013+A1 et de l'Instruction pour le béton structurel -EHE-08 (Décret Royal 1247/2008) dûment certifié dans le respect de la réglementation applicable et, le cas échéant, conforme CE, ensaché à l'état sec afin que l'utilisateur, en ajoutant de l'eau dans la proportion indiquée et en la pétrissant, Obtenez un béton de qualité adéquate et constante pour les travaux généraux de construction.

1.3. Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité.

AYMAR S.A.U. Usine et bureaux. Ctra. C-35, Km 58 · Ap. Correos nº1. 08470 SANT CELONI (Barcelona).
Tel. (+34) 93 867 00 00
aymar@aymarsa.es.
www.aymarsa.es

1.4. Téléphone d'urgence.

Institut National de Toxicologie: 915 62 04 20

2. Identification des dangers.

2.1. Classification.

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Irrit. cutanée. 2, H315).
Blessures oculaires graves, catégorie 1 (Lésions oculaires. 1, H318).
Irritation des voies respiratoires, Catégorie 2 (Irrit. cutanée. 2, H335)

2.2. Éléments d'étiquette.

Réglementation (CE) n o 1272/2008

Pictogrammes:	GHS05 Corrosion GHS07 Attention
Phrases H:	H318: Il provoque de graves blessures oculaires. H315: Provoque une irritation de la peau H335: Peut irriter les voies respiratoires

Phrases P:	**Conseils de précaution-Prévention :** • P261 : Évitez de respirer la poussière/la fumée/les gaz/les brouillards/les vapeurs/les aérosols. • P264: Se laver soigneusement les mains après manipulation • P271: Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. • P280: Portez des gants/vêtements/lunettes de protection/masque. **Conseil de précaution-Réponse :** • P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon • P332+P313: EN CAS D'IRRITATION CUTANÉE : consulter un médecin • P362+P364: Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. • P305+P351+P338 + P310: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si vous en avez une, et c'est facile. Continuez à clarifier. Si l'icône irritation oculaire : Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. • P304+P340+ P312: EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez un centre antipoison ou un médecin au cas d'inconfort. **Conseils de précaution - Stockage :** • P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé. • P501: Éliminez le contenu ou le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales

2.3. Autres dangers

Non pertinent

Environnement

Le béton ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, à condition que les considérations énoncées aux paragraphes 12 et 13 de la section Renseignements écologiques et considérations relatives à l'élimination soient respectées.

Informations complémentaires :

Le produit commercialisé est pauvre en chromates en tant que tel ou en raison de la réduction de sa teneur en chrome VI soluble dans l'eau.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Composition.

Mélange de ciments, d'agrégats et d'additifs.

3.2. Composants dangereux :

Composant	Nº CAS	Nº EINECS	Concentration %	Symbole de danger	Phrases H
Ciment	65997-15-1	266-043-4	< 26	GHS05, GHS07	H318, H315, H335

4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours.

Inhalation	Déplacer la source de contamination ou déplacer la victime dans un endroit où il y a de l'air frais. Consultez immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	En cas d'irritation, nettoyez la zone touchée avec un jet d'eau tiède, laissez couler doucement l'eau pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin.
Contact visuel	Nettoyez immédiatement le(s) œil(s) contaminé(s) avec un jet d'eau tiède, laissez couler doucement l'eau pendant 10 minutes en gardant la ou les paupières ouverte(s). Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin.
Ingestion	Ne donnez jamais rien par la bouche, si la victime perd connaissance, si elle est inconsciente ou si elle est convulsée. Rincez-vous abondamment la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Donnez à la victime 240 à 300 ml d'eau à boire pour diluer la matière dans l'estomac. Consultez immédiatement un médecin.

Prévoir des mesures générales de soutien (chaleur, confort et repos). Si la situation s'aggrave, transférez le patient au centre antipoison le plus proche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés.

Aucun symptôme ni effet retardé

4.3 Indication des soins médicaux et des traitements spéciaux à donner immédiatement.

Non pertinent

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyens d'extinction.

Produit ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation à la suite d'une manipulation, d'un stockage ou d'une utilisation inappropriée, utilisez de préférence des extincteurs à poudre polyvalents (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection contre l'incendie (R.D. 1942/1993 et modifications ultérieures).
Il n'est PAS RECOMMANDÉ d'utiliser de l'eau de jet comme agent extincteur.

5.2. Dangers spécifiques découlant de la substance ou du mélange :

À la suite de la combustion ou de la décomposition thermique, des sous-produits de réaction (CO2, CO, NOx...) sont générés, qui peuvent être hautement toxiques et, par conséquent, présenter un risque élevé pour la santé.

5.3. Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie.

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire de porter des vêtements de protection complets et un équipement respiratoire autonome. Disposer d'un minimum d'installations ou d'éléments d'action d'urgence (couvertures ignifuges, trousse de premiers secours portables...) conformément au R.D.486/1997 et modifications ultérieures.

5.4. Dispositions supplémentaires.

Agir conformément au Plan d'urgence interne et aux Fiches d'information sur les mesures à prendre en cas d'accident et d'autres situations d'urgence.
Supprimez toute source d'inflammation. En cas d'incendie, conteneurs frigorifiques et réservoirs de stockage pour les produits susceptibles de s'enflammer, d'exploser ou de BLEVE en raison de températures élevées. Éviter le déversement des produits utilisés pour éteindre l'incendie dans le milieu aquatique.

6. Mesures en cas de déversement accidentel.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Évitez de respirer la poussière. Utilisez une protection respiratoire dans les endroits mal ventilés.
Évitez tout contact avec les yeux et la peau. Portez des lunettes de protection, des vêtements de travail appropriés et des gants de sécurité imperméables.

6.2. Précautions environnementales.

Évitez de contaminer les drains, les eaux de surface et les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Collecter par des moyens mécaniques en évitant la formation de poussière.
Nettoyez abondamment la zone tachée avec beaucoup d'eau.
Éliminer les déchets récupérés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Après prise, le produit peut être évacué en tant que déchet inerte.

6.4. Référence à d'autres sections.

Voir les sections 8 et 13.

7. Manutention et stockage.

7.1. Précautions pour une manipulation en toute sécurité.

L'approvisionnement de ce matériau s'effectue dans des sacs en papier, en plastique ou en vrac.
Dans les locaux où le produit est manipulé, une bonne ventilation doit être garantie.
Évitez les nuages de poussière lors de la manipulation. Si c'est inévitable, portez des lunettes de protection approuvées et un masque anti-poussière.
Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

7.2. Des conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Gardez le récipient bien fermé et à l'abri de l'exposition à l'air et à l'humidité. Stocker dans un endroit sec et frais, loin de la zone de travail normale et des matériaux incompatibles.
Risque d'ensevelissement : pour éviter le risque d'ensevelissement ou d'étouffement, ne pénétrez pas dans des espaces confinés tels que des silos, des conteneurs, des cuves ou d'autres conteneurs utilisés pour le stockage ou contenant du béton sans prendre les mesures de sécurité appropriées. Le béton peut s'accumuler ou adhérer aux murs des espaces confinés et peut se détacher.

7.3. Utilisations finales spécifiques.

Dans les bétons traités avec un agent réducteur au chrome VI, l'efficacité de l'agent réducteur diminue avec le temps. Par conséquent, les sacs et les bordereaux d'expédition doivent comporter des informations sur la période d'efficacité (date de péremption, demi-vie) pendant laquelle le fabricant garantit que l'agent réducteur continuera à maintenir le niveau de chrome VI en dessous de la limite réglementaire de chrome VI soluble dans l'eau. De plus, des conditions d'entreposage appropriées doivent être indiquées pour maintenir l'efficacité de l'agent réducteur.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle

Substances incluses dans la « Liste d'exposition professionnelle aux agents chimiques en Espagne » de l'INSHT :

Substance	N. CAS	Nº EINECS	Tipo	Valeur limite
Ciment Portland	65997-15-1	266-043-4	VLA-ED Fraction respirable (8 horas)	4 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition.

General :

Pendant les travaux, dans la mesure du possible, évitez de vous agenouiller dans du béton ou du mortier frais. S'il est absolument nécessaire de s'agenouiller pour effectuer les travaux, l'utilisation d'un équipement de protection individuelle étanche (genouillères imperméables) est obligatoire. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant les travaux de béton pour éviter qu'il n'entre en contact avec la peau ou la bouche.
Une fois les travaux de béton terminés, les travailleurs doivent se laver, se doucher et il est conseillé d'utiliser des crèmes hydratantes. Enlevez tous les vêtements tachés (vêtements, chaussures, montres, etc.) et nettoyez-les avant de les réutiliser.

Protection respiratoire :

Utilisez un dispositif respiratoire approuvé pour éviter l'inconfort de la poussière. Les limitations relatives à l'utilisation de l'écran respiratoire sont spécifiées par l'organisme de certification et le fabricant.

Protection des yeux:

Pour éviter les risques de poussière et de projections sur les yeux, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité

Protection de la peau :

Des gants imperméables, des protections corporelles, etc. devront nécessairement être portés.

Contrôle de l'exposition environnementale :

Selon la technologie disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

Aspect :	Granulés et poudres
Odeur :	Inodore
PH en solution aqueuse :	11-13
Masse volumique apparente :	1,6-2 g/cm3
Solubilité dans l'eau :	Le produit est partiellement soluble
Point d'ébullition :	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Point de fusion :	> 1000ºC
T. Auto-allumage :	Sans objet
T. décomposition :	Sans objet

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité.

On ne s'attend pas à des réactions dangereuses si les instructions techniques pour le stockage des produits chimiques sont respectées. Voir section 7.

10.2. Stabilité chimique.

Stable dans des conditions de stockage à sec et une fois pris.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.
Dans les conditions ci-dessus, aucune réaction dangereuse n'est attendue qui pourrait produire une pression ou des températures excessives.

10.4. Conditions à éviter.
L'exposition à l'humidité avant l'application peut entraîner le durcissement du produit.

10.5. Matériaux incompatibles.
Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux.
Non connu

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.
Il n'existe pas de données expérimentales sur le mélange lui-même en ce qui concerne les propriétés toxicologiques. Lors de la classification du danger d'effets corrosifs ou irritants, il a été tenu compte des recommandations figurant au point 3.2.5 de l'annexe VI du R.D.363/1995 (directive 67/548/CE), aux paragraphes b) et c) du paragraphe 3 de l'article 6 du R.D.255/2003 (directive 1999/45/CE) et au point 3.2.3.3.5. de l'annexe I du règlement CLP.

Effets dangereux sur la santé :

En cas d'exposition répétitive, prolongée ou à des concentrations supérieures à celles fixées par les limites d'exposition professionnelle, des effets néfastes sur la santé peuvent survenir en fonction de la voie d'exposition :

Inhalation :	Il peut irriter le système respiratoire. Les symptômes sont : des éternuements et une légère irritation nasale.
Contact avec la peau :	Il peut provoquer des irritations et des brûlures caustiques.
Contact visuel :	Légère irritation. Les symptômes sont des larmoiements et des irritations.
Ingestion :	En cas d'ingestion, il peut provoquer une irritation du tube digestif et des douleurs abdominales.

Effets aigus :

Contact visuel :	Le contact direct avec le béton peut endommager la cornée en raison d'un stress mécanique, d'une irritation et d'une inflammation immédiate ou retardée. Le contact avec de grandes quantités de béton (poussière ou éclaboussures de pâte fraîche) peut produire des kératoplasties de différentes considérations.
Contact avec la peau :	Le béton peut irriter la peau humide car les pâtes de ciment ont un pH élevé. Le contact cutané non protégé avec des pâtes de béton peut entraîner des lésions du derme telles que des fissures ou des brûlures caustiques sans aucun symptôme préalable.
Toxicité cutanée aiguë :	Paramètres de test, lapin, 24 heures de contact, 2 000 mg/kg de poids corporel - pas de mortalité.
Ingestion:	En cas d'ingestion importante, le béton peut provoquer des irritations et des douleurs au niveau du tube digestif.
Inhalation:	Le béton peut provoquer une irritation de la gorge et des voies respiratoires. Expositions à des concentrations supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle peuvent provoquer de la toux, des éternuements et un essoufflement.

Effets chroniques :

Inhalation:	L'exposition chronique à des concentrations de poussières respirables supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle peut entraîner une toux, un essoufflement et une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).
Cancérogénicité:	Aucune relation de cause à effet n'a été établie entre l'exposition au béton et le développement du cancer.
Dermatite de contact / Effets sensibilisants :	Certaines personnes exposées à de la pâte de béton fraîche peuvent développer de l'eczéma, causé soit par la dermatite de contact induisant un pH élevé, soit par une réaction immunologique au chrome VI qui provoque une dermatite de contact allergique. La réaction provoquée est une combinaison de ces deux mécanismes et ses effets peuvent aller d'une légère éruption cutanée à une dermatite sévère. Il est souvent difficile de poser un diagnostic précis. Dans les bétons contenant de l'agent réducteur au chrome VI, tant que leur période d'efficacité garantie par le fabricant (périodes indiquées sur le sac ou le bon de livraison) n'est pas dépassée, il est peu probable qu'un effet sensibilisant se développe.

Aggravation de maladies antérieures dues à l'exposition :

L'inhalation de poussière de mortier peut aggraver les symptômes de maladies précédemment diagnostiquées telles que les pathologies respiratoires, l'emphysème, l'asthme, les pathologies oculaires et les pathologies cutanées.

12. Informations écologiques

Il n'existe aucune donnée expérimentale sur le mélange lui-même concernant les propriétés éco toxicologiques.
Il n'y a pas d'effets négatifs connus sur l'environnement une fois que le produit a pris.
Le matériau de prise est un matériau stable qui fixe ses composés et les rend insolubles.
Le déversement du produit dans l'eau peut entraîner une augmentation du pH.
Non biodégradable.

12.1. Toxicité.
Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité.
Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation.
Non déterminé

12.4. Mobilité sur le terrain.
Non décrite

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.
No applicable

12.6. Autres effets secondaires.
No applicable

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets.
Produit:
Suivant les réglementations locales en vigueur en tant que déchets de construction. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

Contenants et emballages :
Les contenants et les emballages vides peuvent être recyclés.
Les contenants et les emballages contenant le produit doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14. Informations sur le transport

Marchandises non dangereuses.
Non soumis à la classification et à l'étiquetage du transport.

15. Informations réglementaires.

15.1 Législation et réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques au mélange.
Substances candidates à l'autorisation dans le règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Non pertinent
Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non pertinent
Substances actives qui n'ont pas été inscrites à l'annexe I ou IA de la directive 98/8/CE : Non pertinent.
Règlement (CE) n° 689/2008 relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux : non pertinent

15.2 Restrictions à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (annexe XVII du règlement REACH).
Non pertinent

15.3 Dispositions spécifiques relatives à la protection des personnes ou de l'environnement.
Il est recommandé que les informations recueillies dans cette fiche de données de sécurité soient utilisées comme données d'entrée dans une évaluation des risques des circonstances locales afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit.

15.4 Évaluation de la sécurité chimique.
Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16. Autres informations.

Modifications par rapport à la fiche de données de sécurité précédente qui affectent les mesures de gestion des risques :
La marque HA25/8mm - Sac soluble dans l'eau est incluse dans le champ d'application de cette fiche de données de sécurité.

Conseil en matière de formation : Une formation minimale en prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que l'étiquetage du produit.

Phrases en H complètes de la section 3 :
H318: Il provoque de graves blessures oculaires.
H315: Provoque une irritation de la peau
H335: Peut irriter les voies respiratoires

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité du produit sont basées sur les connaissances actuelles et les lois CE et nationales en vigueur, car les conditions de travail des utilisateurs échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans avoir d'abord une instruction écrite pour son fonctionnement. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures appropriées afin de se conformer aux exigences établies dans la législation.

AYMAR
Usine et Bureaux
Ctra. C-35, Km 58 · Ap. correos nº1
08470 SANT CELONI (Barcelona)

Tel. (+34) 93 867 00 00

aymar@aymarsa.es
www.aymarsa.es

AENOR GESTIÓN MINERA SOSTENIBLE UNE 22480 SGM-001/2009
AENOR GESTIÓN DE LA CALIDAD ISO 9001 ER-1277/2010
AENOR SEGURIDAD Y SALUD EN EL TRABAJO ISO 45001 SST-006/2018
AENOR GESTIÓN AMBIENTAL ISO 14001 GA-2010/0955 Mina "XAUXA"
EMAS Gestión ambiental verificada